

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.10/08

Incivilités à la piscine et sécurité du personnel ?

M. Dominique Baettig, UDC

La piscine de plein air est accessible, chaque année, du 15 mai au 15 septembre environ et les problèmes d'incivilités évoqués dans la question écrite sont surtout constatés en mai et juin.

Cette année, exceptionnellement, en raison des travaux de rénovation du grand bassin, la piscine plein air a été ouverte le 6 juillet. Par conséquent, cette année, nous n'avons pas eu de problèmes à régler par rapport aux incivilités.

Habituellement, chaque année, nous prévenons ces types de comportement, qui surviennent surtout lors de forte affluence, de la manière suivante :

- sollicitation de la présence d'agents de la Police locale. Ces derniers effectuent des passages réguliers dans l'enceinte de la piscine, ce qui a un effet dissuasif très efficace ;
- engagement de gardiens en nombre suffisant et placés aux endroits stratégiques et permettant de maintenir un climat serein.

Lors d'agression envers le personnel, tout le personnel du Centre sportif réagit très rapidement pour prendre les mesures qui s'imposent. Une formation et des entraînements internes et obligatoires en matière de sécurité et de surveillance sont régulièrement mis sur pied.

Le Centre sportif dispose d'un système d'alarme et de communication performant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Gilles Froidevaux

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 11 novembre 2008